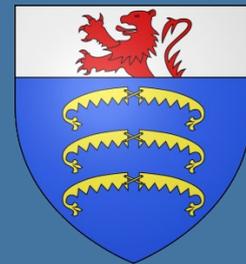


# Ville de Gex

## Lettre d'information - COVID-19

24 Avril 2020



### Le mot du maire

Mesdames, Messieurs,

Le prolongement de la période de confinement court jusqu'au 11 mai. Cette date est l'objectif que l'Etat s'est fixé pour enclencher le début de la phase de déconfinement progressive qui sera longue. Chacun a conscience que cette date reste à confirmer en fonction de l'évolution sanitaire liée à la pandémie. Les annonces concernant la rentrée scolaire et sa mise en place feront l'objet d'une communication spécifique, de nombreux points restant à préciser.

Cette lettre d'information, régulièrement mise à jour, met l'accent sur les évolutions de ces derniers jours :

- **Confinement** prolongé jusqu'au 11 mai minimum,
- **Annulation** de toutes les manifestations publiques, associatives et privées, jusqu'au 15 juillet inclus,
- **Reprise progressive** de l'activité scolaire à compter du 11 mai, avec les réserves d'usage en attente des directives du Gouvernement,
- **Réouverture** de la déchèterie de St Genis Pouilly et Péron; réouverture progressive des autres sites à l'étude à l'Agglo,
- **Pas de réouverture** jusqu'à nouvel ordre des Bars et Restaurants,
- **Mesures prises** en soutien à l'économie locale.

La mobilisation doit rester à son maximum pour lutter contre la diffusion du COVID-19. Les relâchements conduiront forcément à des rallongements supplémentaires du confinement.

Prenez soin de vous, **RESTEZ CHEZ VOUS !**

Très amicalement,

Patrice DUNAND, maire

**P 2 - Rappel des consignes sanitaires**

**P 4 - Confinement, Déplacement, Transports**

**P 7 - Solidarité, Aide aux personnes**

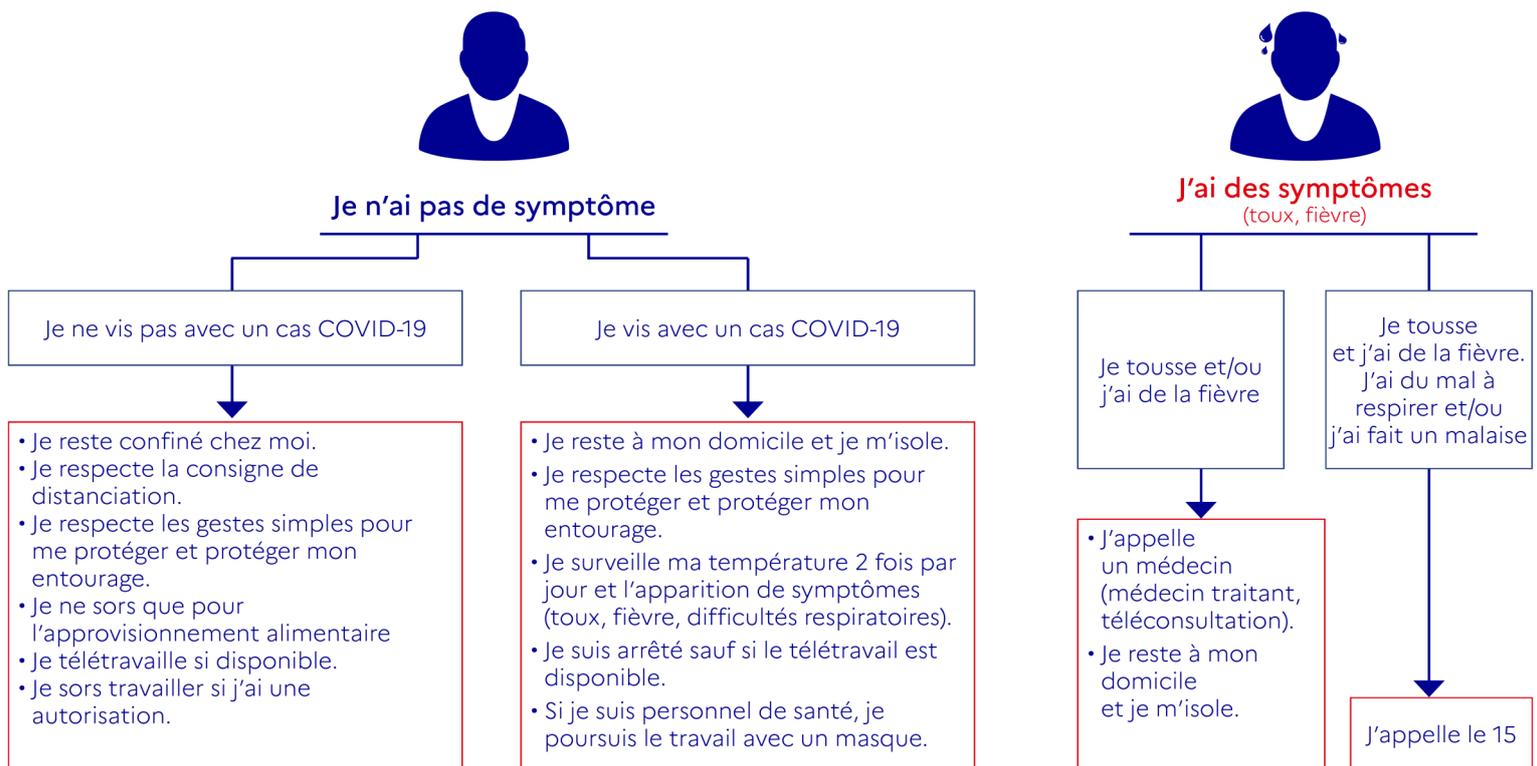
**P 11 - Scolarité**

**P 13 - Economie**

**P 16 - Contacts**

# Rappel des consignes sanitaires

## Coronavirus : quel comportement adopter ?



## Rappel des consignes sanitaires



### Approvisionnement en masques

Des commandes pour les Personnels de la Ville et prioritaires sont en attente de livraison.

Pour les masques « grand public », 2 dispositifs sont en cours :

- Approvisionnement coordonné par Pays de Gex Agglo,
- Inscription à l'opération menée par la Région Auvergne Rhône-Alpes, 1 masque réutilisable par habitant, livraison courant mai.

Le **Centre de Soins Immédiats du Pays de Gex** a évolué en **CENTRE DE RÉFÉRENCE COVID-19**. Il assure la prise en charge globale des patients suspectés d'être porteurs du covid-19.

- Il est accessible uniquement **via le 15** ou le **médecin traitant**.
- Toutes les pathologies qui étaient prises en charge préalablement seront adressées par le **15** à la médecine de ville ou l'hôpital.
- Toutes les mesures de sécurité ont été prises pour que l'EHPAD voisin ne soit pas exposé du fait de sa proximité au Centre.
- Des tests de dépistage y sont à disposition ainsi qu'un système de navettes pour que les patients disposent des résultats sans se déplacer au laboratoire.

**Plus d'informations** sur le centre de référence Covid-19 dans le Pays de Gex :

<http://bit.ly/33jgCJs>

# Confinement, Déplacements, Transports

Nous vous rappelons que la règle est le **confinement maximum**; la sortie est **l'exception**. À Gex, l'accès aux aires de jeux, city-stades et skate-parks est strictement interdit.

**Le confinement est prolongé jusqu'au 11 mai.**

Toutes les manifestations et cérémonies sur la ville de Gex sont annulées jusqu'au 15 juillet.

## Des déplacements brefs tolérés, dans le respect des gestes barrières



Pour une activité physique, **individuelle**



**Une sortie avec les enfants**  
(une attestation suffit pour un adulte avec des enfants tant qu'ils sont mentionnés)



**Une sortie avec son chien pour satisfaire ses besoins ou pour un rendez-vous vétérinaire**



**Sorties limitées à 1 h quotidienne, dans un rayon maximal d'1 km autour du domicile**

# Confinement, Déplacements, Transports

## Sortie avec les enfants



## Pratique du vélo



## Sanctions encourues pour violation des mesures de confinement

<b>Première sanction</b> Amende forfaitaire de <b>135 €</b>	<b>Récidive dans les quinze jours</b> Amende de <b>1500 €</b>	<b>Verbalisation à plus de trois reprises</b> dans un délai de trente jours Délit puni d'une amende de <b>3750 €</b> et passible de <b>6 mois d'emprisonnement</b>
---	---	---

Pour vous déplacer, vous devez obligatoirement vous munir d'une **attestation de déplacement dérogatoire**. Vous pouvez utiliser une version **papier** ou **numérique**, depuis le lundi 6 avril.

**L'attestation est valable une fois.**

**Elle doit être renouvelée à chaque sortie.**

**Les sorties doivent être brèves, 1 heure par jour, effectuées à proximité, dans un rayon de 1 km.**

**L'heure de sortie doit être inscrite.**

Des imprimés d'attestation sont mis à disposition sur la porte en bois de l'hôtel de ville. **La version papier** est également disponible en cliquant sur le lien: <https://bit.ly/3aPXuWj>

**La version numérique** est disponible en cliquant sur le lien: <https://bit.ly/3aNAozH>

Les **déplacements d'ordre médical** ne sont plus autorisés qu'en cas **d'urgences** ou de **convocations**.

Les rassemblements en cas **d'enterrement** sont limités à une **vingtaine de personnes**.

# Confinement, Déplacements, Transports

## Mesures spéciales pour les transports publics

### Douanes

Les douanes de Meyrin, Ferney-Voltaire, Chavannes-de-Bogis et Mategnin sont ouvertes.

La douane de Mategnin est ouverte: 06h00 - 09h00, entrée CH uniquement  
17h00 -19h00, sortie CH uniquement

### Lignes TPG

**Ligne T : horaires du « samedi »**

**Ligne 64 : horaires du « samedi » tous les jours**

**Lignes 68, 66 : horaires du « samedi » » tous les jours**

**Ligne F : horaires du « samedi » tous les jours**

### Lignes ABG

**Ligne 818:** compte-tenu de la fermeture de la douane de Crassier, suppression de la ligne 818. Les usagers côté suisse sont invités à se reporter sur la ligne de TPN, les usagers côté France sur la ligne 814.

**Ligne 814:** la ligne fonctionne en horaires du « samedi ». La très faible fréquentation a conduit à **interrompre** l'offre de transport entre **Maconnex et Divonne-les-Bains**.

**Déchèteries** (Suivez sur [www.mon servicedechets.com](http://www.mon servicedechets.com) les évolutions du service)

La **déchèterie de Saint-Genis-Pouilly** est **réouverte** depuis le **jeudi 16 avril**.

Accessible à tous les particuliers gessiens sur présentation du badge d'accès, elle fonctionnera :

**Du lundi au vendredi, de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00**, jusqu' à nouvel ordre.

Elle est également accessible aux services techniques des communes pour la dépose d'encombrants.

Elle restera fermée les weekend et jours fériés.

**Le site de compostage AWT de Peron-Baraty** est ouvert aux particuliers pour les dépôts importants de déchets verts.

Ce site est ouvert du lundi au vendredi, de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00.

**Les professionnels qui souhaitent évacuer leurs déchets** pourront se rendre sur le site de SUEZ à Saint-Genis-Pouilly du lundi au vendredi entre 8h30 et 12h00.

L'accès à la plateforme « Déchets verts » de Divonne-les-Bains est **réservé exclusivement aux déchets contaminés par le capricorne asiatique provenant des communes de Divonne et Grilly**, de 10h à

**Retrouvez plus d'informations:** <https://www.interieur.gouv.fr/Accueil> et <https://solidarites-sante.gouv.fr>

# Solidarité, Aide aux personnes

Le **Centre Communal d'Action Sociale élargit son champ d'intervention habituel** d'aide aux plus fragiles aux personnes directement concernées par la perte immédiate de revenus liée à la crise. Ces aides sont essentiellement alimentaires et sous forme de soutien financier de base. N'hésitez pas à nous solliciter, la confidentialité est respectée : [ccas@ville-gex.fr](mailto:ccas@ville-gex.fr)

## La mairie répond aux demandes pour faire les courses de première nécessité.

Ainsi si vous connaissez des personnes vulnérables et isolées ou si vous êtes vous-même dans ce cas, veuillez contacter la mairie :

- par téléphone : **04.50.42.63.00** ou **04.50.42.63.29**
- par courriel : [mairie@ville-gex.fr](mailto:mairie@ville-gex.fr) ou [ccas@ville-gex.fr](mailto:ccas@ville-gex.fr)

**Recense** les besoins suite à l'appel systématique du Centre Communal d'Action Sociale à toutes les personnes âgées ou handicapées inscrites sur nos plans de secours ;

**Assure** un suivi individuel des signalements de personnes à aider ;

**Apporte** une aide d'urgence pour les personnes dont la crise a généré des conséquences immédiates sur la possibilité de régler les dépenses de base (alimentaire/hygiène) ;

**Soutient** le Centre Hospitalier du Pays de Gex, le Centre de Secours Gex/Divonne et les ambulanciers par le don de gel hydroalcoolique grâce à la mobilisation des Communes ;

**Organise** la collecte de gants, combinaisons, tablettes (pour l'EHPAD) ;

**Centralise** les personnes (particuliers et élus) volontaires pour proposer leur aide et assister les personnes isolées pour les courses de première nécessité ;

**Fournit** aux Restos du Cœur une liste de bénévoles pouvant venir en appui pour les livraisons aux bénéficiaires.

Nombre de personnes suivies:

375

dont 80 vulnérables avec un suivi particulier

Portage des repas:

30

Aide au ravitaillement:

20

Personnes proposant de l'aide:

40

# Solidarité, Aide aux personnes

## Mise en place des moyens de garde d'enfants pour les Personnels de Santé et de Secours

La Ville de Gex participe au dispositif de garde d'enfants de 3 à 11 ans, en complémentarité des écoles, uniquement pour les parents dont les métiers sont prioritaires dans la gestion de la crise du COVID-19.

### Où ?

Groupe scolaire des Vertes Campagnes.

### Pour qui ?

Uniquement pour les personnels soignants ou relevant de professions para-médicales ou de services de secours.

### Quand ?

Depuis le lundi 16 mars 2020, de 7h30 à 18h30 (sauf mercredis, samedis et dimanches).

### Conditions ?

Présenter obligatoirement une carte de professionnel de santé ou un bulletin de salaire ou tout autre justificatif probant.

Pour les enfants devant rester sur le temps méridien, apporter obligatoirement un **panier-repas**.

L'accueil des enfants est **gratuit**.

**L'accueil des mercredis et des week-ends** a lieu sur le site du **collège « Le Joran »** à Prévessin-Moëns.

Les familles peuvent s'inscrire via la plateforme en ligne disponible à l'adresse suivante :

<https://formulaire.valere.ac-lyon.fr/mon-enfant-ecole-college-ain/>

**Attention:** pendant les **vacances de printemps**, le collège « Le Joran » sera fermé. L'accueil se fera au centre de loisirs du groupe scolaire des **Vertes Campagnes** à Gex.

**Avec le confinement, les violences intra-familiales ont augmenté, la vigilance s'impose.**

## NON AU CONFINEMENT DES VIOLENCES

**VOUS SOUPÇONNEZ  
DES VIOLENCES  
DANS VOTRE VOISINAGE?  
SAUVEZ DES VIES!**



Contre les violences conjugales, **un numéro d'urgence est joignable par SMS au 114.**

Donnez l'alerte par un simple texto pour que les forces de sécurité intérieure interviennent.

Par ailleurs, « **Ni Putes Ni Soumises** » Pays de Gex poursuit son action par téléphone ou mail :

**07.68.80.87.13**

**[nps.ferneypaysdegex@free.fr](mailto:nps.ferneypaysdegex@free.fr)**

## Solidarité, Aide aux personnes

### Accueil de Jour pour les personnes Sans Domicile Fixe - Accueil Gessien

Accès à l'accueil de jour tous les jeudis après-midi sur permanence et sur rendez-vous.

Uniquement les sanitaires seront accessibles sur rdv toutes les 30 minutes.

Pour prendre rdv, merci de contacter le bureau de l'**Accueil Gessien** au **04.50.41.61.82** (tapez 1 pôle hébergement) du lundi au vendredi de 9h à 17h.

Pour l'activité courante de l'**Accueil Gessien**, des entretiens téléphoniques ont lieu quotidiennement avec les personnes et reste joignable au **04.50.41.61.82** (tapez 1/pole Hébergement) pour traiter toutes questions, orientations, urgence (allocataires RSA, personnes hébergées... ).

### Réseau Mnémosis

La **plateforme Aire** (Aldants et REssources) a été mise à jour pour soutenir les aidants et les personnes souffrant d'une maladie neurodégénérative dans le contexte de la pandémie de Covid-19.

Cette plateforme permet d'obtenir facilement des informations fiables et utiles. Des nouvelles quotidiennes et hebdomadaires sont mises en ligne ainsi que des conseils pratiques comme les Conseils culinaires de la semaine, l'exercice cognitif de la semaine.

**Accéder à la plateforme Aire:** [www.reseau-neuro.fr](http://www.reseau-neuro.fr)

### Restos du Cœur

Les Restos du Cœur poursuivent leur mission auprès des plus démunis avec une distribution organisée différemment:

**Pas de repas sur place. Sacs et colis pour 2 semaines sont livrés à domicile sur GEX et CESSY.**

Les prochaines distributions sont prévues le **24 avril** et le **7 mai** (pas le 8 pour jour férié) sous cette forme en attendant la fin du confinement.

L'information est inscrite sur le panneau lumineux de la ville.

**Restos du cœur GEX** - 410, avenue des Alpes, **04.50.41.47.14**

## Solidarité, Aide aux personnes

### Chers Voisins – Récipro-Cité

Chers Voisins et Récipro-Cité ont développé une **plateforme collaborative locale en ligne** « **La Ressourcerie Numérique Pays de Gex** ». Cette plateforme a été adaptée à la crise sanitaire et elle est désormais ouverte à tous.

<https://paysdegex.laressourcerienumerique.com/>

### Centre hospitalier du Pays de Gex

Pour maintenir le lien et la solidarité avec les résidents/tes de l'EHPAD, l'équipe d'animation propose que les enfants (ou les grands !) fassent des dessins ou écrivent des textes qui seront transmis à nos aînés/es.

Envoi par courriel à Jaida Tritenne : [critenne@ch-paysdegex.fr](mailto:critenne@ch-paysdegex.fr)

Le **gouvernement** a lancé **une plateforme** sur laquelle de nombreuses associations en difficulté font connaître leurs besoins autour de 4 missions vitales : aide alimentaire et d'urgence, garde exceptionnelle d'enfants, lien avec les personnes fragiles isolées, solidarité de proximité.

Actuellement, une vingtaines d'association ont recensé des besoins.

<https://covid19.reserve-civique.gouv.fr/>

# Scolarité

## Inscriptions à l'école publique

### Année scolaire en cours 2019/2020

Les inscriptions concernent tout enfant nouvellement arrivé à Gex.

#### Les démarches :

Télécharger les documents nécessaires à l'inscription scolaire :

[Guide des pièces à fournir 2019-2020](#)

[Fiche famille 2019-2020](#)

[Dossier inscription scolaire 2019-2020](#)

**Cas particuliers des demandes de dérogation :** [fiche de demande de dérogation 2019-2020](#)



### Rentrée scolaire du 1er septembre 2020

Les formulaires d'inscriptions aux services périscolaires (restaurant scolaire et centre de loisirs) pour l'année 2020-2021 seront disponibles à partir du 25 mai 2020.

#### Les inscriptions concernent :

les enfants nés en 2017 et faisant leur entrée en première année de maternelle;

les enfants nés en 2014 et faisant leur entrée en CP (première année d'école élémentaire);

tout enfant nouvellement arrivé à Gex.

#### Les démarches :

Télécharger les documents nécessaires à l'inscription scolaire :

[Guide des pièces à fournir](#)

[Fiche famille](#)

[Fiche d'inscription scolaire](#)

Les documents sont à transmettre au plus vite en mairie, au service éducation et sport, par courriel à **[vie.quotidienne@ville-gex.fr](mailto:vie.quotidienne@ville-gex.fr)**.

Au-delà du 30 avril 2020, les enfants seront inscrits en fonction des places disponibles dans les écoles.

**Cas particuliers des demandes de dérogation :** [fiche de demande de dérogation 2020-2021](#)



### Pré-inscription en crèche

Pour obtenir une place dans les Établissements d'Accueil du Jeune Enfant du Pays de Gex, vous pouvez déposer votre dossier de pré-inscription jusqu'au 30 avril 2020.

**En savoir plus et télécharger le dossier de pré-inscription en crèche :** <https://bit.ly/2zajzB1>

### Bac, brevet 2020 : aménagements des épreuves des examens nationaux

Au regard des incertitudes sur les évolutions de la situation sanitaire, la perturbation dans l'apprentissage des élèves et la complexité d'organisation des examens nationaux, le gouvernement a annoncé qu'il n'était pas possible que les élèves puissent passer le baccalauréat dans les conditions normales.

Le principe général : l'ensemble des épreuves du diplôme national du brevet et du baccalauréat général, technologique et professionnel sont validées à partir des notes du livret scolaire, à l'exception de l'épreuve orale du baccalauréat de français qui est maintenue.

Téléchargez le document questions/réponses sur les examens nationaux: <https://bit.ly/39LW0uN>

### Réouverture des écoles

L'objectif de l'Etat est la réouverture progressive des écoles, à partir du 11 mai.  
Nous vous tiendrons informés des conditions de rentrée dans les écoles de la ville.

**Retrouvez plus d'infos sur:** <https://www.education.gouv.fr/>

**SAUVEZ DES VIES**  
**RESTEZ**  
**CHEZ VOUS**

# Economie



## Mesures conservatoires qui seront proposées au Conseil municipal :

### 1. Pour les artisans et commerçants qui louent des locaux communaux :

- **Suspension des loyers** pour 2 mois reconductibles en fonction de la date de reprise de l'activité,
- **Exonération** des droits de place et de terrasse pour tous les commerces concernés y compris les marchands non-sédentaires du marché,

### 2. Soutien à l'économie:

**Pour les marchands non-sédentaires** : liste des producteurs de fruits et légumes fournie à un grand distributeur qui s'est proposé de commercialiser leurs productions.

Nous étudierons les possibilités d'intervention en fonction des règles qui restent à préciser par l'Etat.

## Les dispositifs d'aide aux entreprises

Les pouvoirs publics ont mis en place des mesures d'aide d'urgence et des aides exceptionnelles à destination des entreprises.

La CPME a regroupé toutes les mesures sous forme de **fiches pratiques**.

Retrouvez-les : <https://www.cpmeauvergnerhonealpes.fr/dossier-coronavirus/>

### Le fonds de solidarité pour les entreprises, indépendants, entrepreneurs

Qui est concerné et comment faire la demande (site des impôts): <https://bit.ly/2y3MQfZ>

Quelles démarches pour quelles entreprises: <https://bit.ly/2US1vnH>

**La Chambre de Commerce et d'Industrie:** <https://www.cci.fr/>

**La Chambre des Métiers de l'Ain:** <https://www.cma-ain.fr/>

## Se protéger du COVID-19 dans l'entreprise

Le ministère du Travail, avec l'aide d'experts, a rédigé des **fiches conseils** destinées aux **employeurs** et aux **salariés**, pour **se protéger des risques de contamination** au COVID-19 sur les lieux de travail. Ces fiches sont créées par secteur professionnel ou par métier.

Vous pouvez les télécharger grâce au lien suivant: <https://bit.ly/2JQIbB0>



## L'Agglo

Le pôle Économie se tient à la disposition des chefs d'entreprises pour les accompagner dans les démarches liées à la diminution ou à l'interruption de leur activité. Des fiches synthétiques peuvent être adressées sur simple sollicitation. Contact : **04.85.29.20.50** ou **economie@paysdegexagglo.fr**

Le pôle Économie de Pays de Gex agglo a recensé **les artisans pouvant intervenir en cas d'urgence** sur le Pays de Gex. Ces artisans se déplacent sous réserve de respecter les règles sanitaires d'intervention de l'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBTP).

**La liste des professionnels** pouvant intervenir chez vous est disponible grâce au lien : <https://bit.ly/2UXnA43>

La liste sera régulièrement réactualisée sur le site [paysdegexagglo.fr](https://paysdegexagglo.fr), rubrique "CORONAVIRUS : informations et consignes dans le Pays de Gex" (<https://bit.ly/2ViHCVN>).

Pays de Gex Agglo invite les **chefs entreprises** à compléter une **enquête** visant à évaluer la façon dont leur **entreprise fait face à la crise**. Les résultats de l'enquête permettront d'établir un état des lieux économique sur le territoire et d'ajuster au mieux les réponses apportées par l'équipe du pôle économie de l'Agglo durant et après cette période de crise sanitaire et économique.

Les données seront traitées uniquement par le pôle développement économique de Pays de Gex Agglo et de façon strictement confidentielle.

**Accéder au questionnaire:** <https://bit.ly/2XQ29ny>

**Coordonnées :**

**Tél. : 04 85 29 20 50** ou **06 78 59 80 78**

**Email :** [economie@paysdegexagglo.fr](mailto:economie@paysdegexagglo.fr)

## Réouverture des commerces

L'association de commerçants **Les Vitrines de Gex** sont en lien avec les services de la commune pour préparer les **modalités de réouverture** des commerces de la ville.



# Economie

## Approvisionnement alimentaire

Vos magasins d'alimentation, Boulangeries, Boucheries, Petites et Grandes Surfaces... ainsi que les points Presse sont ouverts mais avec des restrictions d'horaires et des règles sanitaires obligatoires.

En plus des points d'approvisionnement alimentaire habituels, des **restaurateurs et traiteurs** de Gex proposent des **ventes de plats à emporter** avec un fonctionnement conforme aux règles en vigueur de lutte contre le COVID-19.

**Cette liste sera complétée si besoin:**

[Les Cocottes gessiennes](#)

[L'Essentiel](#)

[L'Ô en Bouche](#)

[Plaisir d'Asie](#)

[Pizza Tof](#)

[Kebab Antalya](#)

[Il Vesuvio](#)

[Casa Tacos](#)

[Madras Kitchen](#)

**Le Pacha (04.50.41.50.84)**

### Le marché hebdomadaire

Le marché hebdomadaire du samedi matin est **suspendu** jusqu'à nouvel ordre.

En effet, la concentration importante de personnes en un même lieu et sur une durée réduite est incompatible avec la règle imposée de confinement et ne permet pas de garantir le respect indispensable des règles de distanciation sociale.

En soutien aux producteurs venant sur le marché, une grande enseigne commerciale basée à Gex leur a fait la proposition d'écouler leur production de fruits et légumes. En fonction de l'évolution de la situation, nous envisagerons des solutions alternatives.



## Vente de fruits et légumes: les commerçants à votre service

Voici une liste de petits commerces à Gex où s'approvisionner en fruits et légumes, en vente en magasin ou en passant commande:

**Le Petit Casino**, 31 rue du Commerce ;

**Le restaurant Les Cocottes gessiennes**, commande par **SMS au 06.06.62.94.32** ou **message privé** sur Facebook, arrivage le mercredi matin;

**Pizza Tof**, vente sur commande le mercredi matin, 10h-12h, des produits de la **famille Pomathios**, maraicher venant habituellement sur le marché le samedi matin, devant le restaurant la **Table de Tof**.

**Plus d'infos** pour passer commande:  **davidpomathios@gmail.com**

**Retrouvez plus d'infos sur:** <https://travail-emploi.gouv.fr> et <https://www.economie.gouv.fr>

# Contacts

## Infos sur le Covid-19

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus> ou le **0 800 130 000** (n° vert, appel gratuit)

## Urgences: le 15

## Ouvertures de la mairie

Depuis le 17 mars 2020, les services municipaux sont fermés au public. Les habitants sont invités à différer leurs déplacements physiques pour privilégier les échanges téléphoniques ou électroniques.

**Tel:** 04.50.42.63.00 – de 10h à 12h et de 13h à 15h

**Courriel:** [mairie@ville-gex.fr](mailto:mairie@ville-gex.fr)

Vous avez la possibilité de laisser des messages privés sur **la page facebook « Ville de Gex »** uniquement pour les cas d'urgence.

## Pays de Gex Agglo (<https://bit.ly/3aTIFIN>)

Jusqu'à nouvel ordre, les usagers ne sont plus physiquement reçus au siège de l'Agglo, au **PAD** (Point d'Accès au Droit) et à la **MUG** (Maison des Usagers Gessiens).

Les services, qui continuent de fonctionner, peuvent toujours être contactés au **04.50.42.65.00** ou sur **[info@paysdegexagglo.fr](mailto:info@paysdegexagglo.fr)**.

La **MSAP** (Maison de Services Au Public) est également fermée.

Le **CLIC** reste à votre disposition et à votre écoute durant cette période de confinement.

**Tél. : 04.50.41.04.04 – Courriel : [clic@paysdegexagglo.fr](mailto:clic@paysdegexagglo.fr)**

La **Régie des Eaux Gessiennes** est joignable au **04 85 29 20 00** ou par mail à **[regie@reoges.fr](mailto:regie@reoges.fr)**.

Les **artisans** amenés à se déplacer pour une urgence chez des particuliers ou d'autres professionnels résidant sur le Pays de Gex peuvent se faire connaître auprès du Pôle Economie de Pays de Gex agglo

**04.85.29.20.50**

**[economie@paysdegexagglo.fr](mailto:economie@paysdegexagglo.fr)**.

## Contacts

### Ouvertures des bureaux de poste

**GEX:** du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

**FERNEY-VOLTAIRE:** tous les jours, de 9h00 à 12H00 et de 14H00 à 17H00. Samedi, de 9h00 à 12h00.

**ST GENIS POUILLY:** lundi, mercredi et vendredi, de 9h00 à 12H00 et de 14H00 à 17H00.

**DIVONNE LES BAINS:** mardi et jeudi, de 09h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00.

Suivez l'évolution du service sur: <https://bit.ly/3c7ybiV>

### ADIL de l'Ain

L'Association départementale pour l'information sur le logement est toujours à votre écoute.

Tél: **04.74.21.82.77** ou sur <https://adil01.org/nous-contacter/>

### Mission Locale Oyonnax - Bellegarde - Gex

La Mission Locale Oyonnax Bellegarde Gex s'est réorganisée pour assurer son accompagnement tout en protégeant ses salariés et les jeunes.

Une **permanence téléphonique** a été mise en place du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h au **07.88.11.89.88**.

L'équipe reste aussi joignable par mail à [rs.bellegarde.gex@mlobg.fr](mailto:rs.bellegarde.gex@mlobg.fr) et via les réseaux sociaux.

### D.I.R.E (Dépendance Information Réflexion Ecoute)

Les psychologues de l'association continuent les entretiens par téléphone ou visioconférence.

Ils sont joignables au **06.84.36.25.25**

### Restos du cœur GEX

410, avenue des Alpes 01170 Gex

**04.50.41.47.14** ou [ad01.gex@restosducoeur.org](mailto:ad01.gex@restosducoeur.org)

Crédits image: [Monkik](#), [Geotatah](#), [Eucalyp](#)